



Maisons-Alfort, le 1^{er} octobre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail relatif à la demande de transfert la matière
fertilisante INOCULUM LUPIN NPPL TOURBE (n° homologation 1020002)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF FRANCE SAS, relatif à une demande de transfert d'homologation de la matière fertilisante INOCULUM LUPIN NPPL TOURBE détenue par BECKER UNDERWOOD.

Considérant que ce produit dispose d'une homologation, n°1020002, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2024 ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande de transfert d'homologation de la matière fertilisante INOCULUM LUPIN NPPL TOURBE, présentée par BASF FRANCE SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues précédemment.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : INOCULUM LUPIN NPPL TOURBE, FCHS